

Finis le montant net à payer !



Bénéficiaire du RSA
ou de la Prime
d'activité ?

Déclarer vos ressources :
inscrivez le montant net
social !

BULLETIN DE PAIE - EN EUROS

Détail du salarié

CLASSIFICATION: Salarié - Non Cadre
 CATEGORIE: ETAM - 220 - 13
 EMPLOI: sous sous chef
 MINIMUM COEFFICIENT: 1 742,20
 REMUNERATION TOTALE DU MOIS: 3 000,00

Debut de période: 01/08/2023
 Fin de période: 31/08/2023
 Debut de contrat: 01/10/2022
 Date d'ancienneté: 01/10/2021
 N° de sécurité sociale: Taux horaire

Convention Collective: BUREAUX D'ETUDES
 TECHNIQUES, CABINETS D'INGENIEURS
 CONSEILS ET SOCIETES DE CONSEILS (SINTEC)
 - 1488

DÉSIGNATION	BASE	PART SALAIRE TAUX OU %	MONTANT	PART EMPLOYEUR	CALENDRIER 01/08/2023 - 31/08/2023 JOUR - DÉFINISSANT
Salaires de base	151,67	23,0769	3 000,00		M01
Revenus bruts			3 000,00		M02
Assurance maladie	3 000,00		248,00		J 04
Mutuelle / Forfait			26,00		V04
Prévoyance / Tranche A	3 000,00	0,00	20,00		D 06
Accidents du travail - Maladies professionnelles	3 000,00		91,00		M09
Sécurité sociale plateforme	3 000,00	6,900	241,50	299,25	L 07
Sécurité sociale départementale	3 000,00	0,400	14,00	46,50	M09
Complémentaire / Tranche 1	3 000,00	4,010	140,35	210,35	V 10
Supplémentaire / Tranche A	3 000,00		0,00	100,00	V 11
Famille	3 000,00		120,76	93,2	S 12
Chômage	3 000,00		147,76	93,9	M 14
Autres contributions dues par l'employeur			137,84		M 15
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	3 638,75	6,800	247,44		J 17
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	3 638,75	2,500	189,52		V 18
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS SALARIALES			748,81		S 19
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS PATRONALES				1 512,44	D 20
Frais transport public	75,30	0,5000	37,60		L 21
Indemnités non soumises			37,60		M22
Montant net social				2 926,19	M 23
Net à payer avant impôt sur le revenu				2 788,79	J 24
Chèque déduction de la déduction liée à la non des cotisations chômage et maladie				46,50	V 25
Net payé en euros (Chèque)				2 872,66	D 27
Date de paiement					M 29
					J 31
					J Jour fin

Impôt sur le revenu

Base (Net imposable)	Taux non personnalisé	Montant	Solde de comptes	CPN N°1	CPN
2 847,72	7,20 %	214,13	Acquis	17,00	6,26
			Pts	0,00	0,00
			Soles	17,00	6,26

Autres informations

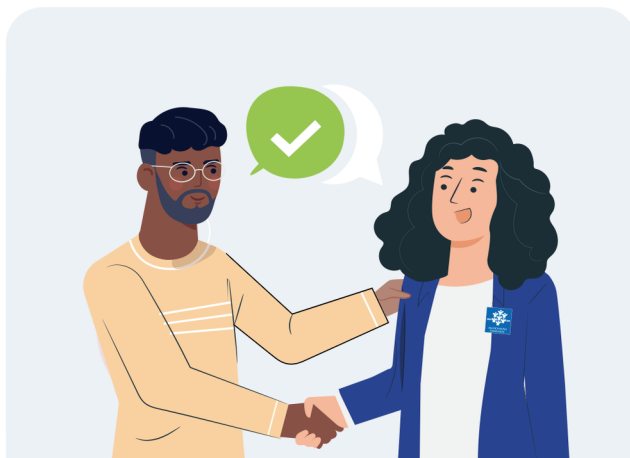
	Montant	Cumuls DEPUIS JANV 2023
Total versé par l'employeur	9 050,04	Net imposable
Abajournement de cotisations employeur	273,00	Salaires bruts
Net imposable	2 847,72	Prélèvement à la source
Temps travaillé ce mois	154 h	Temps travaillé

Pour une copie papier, et pour vous aider à faire votre avis d'imposition ou document sans imposition de date.
 Pour les bénéficiaires des services employeurs, en cliquant sur ce lien internet: www.emploi-public.fr/bulletin-paie-allocataires-assimilés

À quoi ça sert ?



**AVEC LE MONTANT
NET SOCIAL**



Finis les calculs et les erreurs

Quand ?

→ **Depuis janvier 2024**

Le montant net social **est affiché sur tous les bulletins de paie et sur les relevés de prestations.**

→ **Dès le 1^{er} mars 2025**



L'employeur ou l'organisme de prestations sociales aura indiqué les montants à déclarer et vous n'aurez qu'à les vérifier



Pour plus d'informations
→ solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social